



L'INTRO...

Le *Pass'Sport* est une *allocation de rentrée sportive*, d'un montant de **50 euros**, destinée aux enfants de 6 à 18 ans bénéficiaires de l'allocation de rentrée scolaire ou de l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé ou de l'allocation aux adultes handicapés.



L'allocation de rentrée scolaire concerne environ 5,4 millions d'enfants soit 3.3 millions de familles !

Elle permet de prendre une adhésion ou une licence dans une Association Sportive dès septembre 2021 durant toute l'année scolaire 2021-2022.



LE FONCTIONNEMENT... #FAMILLES

Les familles éligibles ont été notifiées par courrier du Ministère. Elles doivent le présenter aux clubs sportifs de leur choix (volontaires du réseau *Pass'Sport*) et se verront déduire 50 euros à l'inscription.

Le *Pass'Sport* peut être utilisé :

- Dans les Associations Sportives affiliées aux fédérations sportives agréées,
- Dans les quartiers prioritaires de la ville, auprès de toutes les Associations Sportives agréées,
- Dans le réseau des Maisons Sport-Santé reconnues par les ministères de la Santé et des Sports.



LE FONCTIONNEMENT... #CLUBS

Les clubs accueillent les jeunes et déduisent les 50€ du montant à payer sur présentation du courrier du Ministère.

Les jeunes accueillis sont ensuite déclarés au fur et à mesure sur "Le Compte Asso" en 2 temps :

- **1ère vague :** 01/09 au 13/10 ➡ Pour les jeunes accueillis du 1er Juillet à mi-October.
- **2ème vague :** 15/10 au 30/11 ➡ Pour les jeunes accueillis de mi-October au 30 Novembre ainsi que les 'oublis' de la 1ère vague.

Ces deux vagues permettent d'assurer un premier versement rapide des *Pass'Sport* aux Associations.



LA SAISIE DES BÉNÉFICIAIRES

- Créer un compte sur "Le Compte Asso". Scannez ce QR Code pour accéder à la procédure de création d'un Compte Asso
- Cliquer sur "Demander le remboursement Pass'Sport" sur la page d'accueil.
- Vérifier les données administratives (important pour le paiement), corriger si nécessaire et cliquer sur SUIVANT.



Du 1er Septembre à la mi-Octobre, déclarer les jeunes accueillis entre le 1er Juillet et la mi-Octobre.

Compléter au fur et à mesure pour chaque jeune le formulaire "**PROJET - BÉNÉFICIAIRE PASS'SPORT**" à partir des informations figurant sur le courrier adressé par le Ministère et présenté par la famille puis **ENREGISTRER**.

Pour chaque jeune qui sera saisi, la structure d'accueil atteste :

- Avoir appliqué au bénéficiaire une avance ou réduction de 50€ lors de son inscription pour la saison 2021/2022.
- Conserver pendant toute l'année sportive le courrier justifiant des droits du bénéficiaire au dispositif Pass'Sport (ou une copie si plusieurs bénéficiaires de la même famille sur le même courrier).
- S'engager à présenter ce justificatif en cas de contrôle des pièces par les services de l'Etat.
- Proposer une pratique sportive sécurisée (conformément aux mesures sanitaires en vigueur).

Pour ajouter de nouveaux bénéficiaires, cliquer sur +



Attention, ne pas cliquer sur SUIVANT avant la fin de la 1ère vague de déclaration mi-Octobre.

Vous pourrez ensuite aller directement à la page de saisie des bénéficiaires en cliquant sur :

- Suivi des démarches
- Voir les demandes de subvention
- Liste des projets
- Consulter/saisir des projets

IMPORTANT!

Les remboursements se font par les CDOS après chacune des vagues sous réserve des informations transmises par la DRAJES.



LA TRANSMISSION DES INFOS

Mi-Octobre, transmettre la 1^{ère} demande de remboursement Pass'Sport pour être remboursé en Novembre.

Pour cela, aller dans "ATTESTATIONS", compléter les cases puis cliquer sur "TRANSMETTRE".

C'est fini ! Votre demande de remboursement a bien été transmise !
Procédure à renouveler fin Novembre !



LES POINTS IMPORTANTS

- Vérifier si le jeune est éligible au dispositif Pass'Sport avant de lui appliquer l'avance des 50€ en vérifiant que son identité soit identique à celle figurant sur le courrier (l'adresse peut être différente, elle ne constitue pas un élément de vérification).
- Conserver l'original du courrier s'il n'y a qu'un seul enfant inscrit dessus.
- Dans l'éventualité où plusieurs enfants figurent sur le courrier du Ministère, conserver une copie, apposer un tampon du club sur le courrier original et entourer le nom du jeune qui a pris l'adhésion. La famille garde l'original sauf si l'inscription concerne le dernier enfant sur le courrier.
- Si on vous présente un courrier déjà tamponné pour le même enfant, vous ne pouvez pas lui accorder une avance au titre du Pass'Sport, vous ne seriez pas remboursé.

Dans tous les cas, vous devez disposer d'un document pour chacun des jeunes pour lesquels vous demandez un remboursement et les conserver pour toute la saison sportive.



Plus de
Fiches
Conseils

Scannez pour recevoir cette Fiche Conseil au format PDF et/ou commander des Fiches Conseils.



Commande - Tarifs

- Fiche Conseil au format A4 plastifié : 0.70€ l'unité
- Fiche Conseil au format A3 Plastifié : 1.30€ l'unité
- Le classeur intégral qui comprend les 38 Fiches Conseils 2020-2021 : 30€

Le CDOS 26 est à votre disposition
par téléphone au 04 75 75 47 50
ou par mail à l'adresse cdos26@mbsport.fr
site : <https://drome.franceolympique.com/>